

Conditions générales

1. Admission

- 1.1 Le candidat doit avoir 18 ans révolu ou être au bénéfice d'une autorisation signée de la personne détenant l'autorité parentale.
- 1.2 Les cours étant donné uniquement en français, le candidat doit maîtriser cette langue.

2. Inscription

- 2.1 Un entretien est conseillé avant toute inscription.
- 2.2 Le formulaire d'inscription de notre école doit être dûment complété et signé.
- 2.3 Le candidat valide son inscription en versant la somme indiquée sur le formulaire.
- 2.4 Après avoir validé son inscription, le candidat dispose d'un délai de 10 jours pour se désister par courrier recommandé.
Passé ce délai, quelque soit la raison invoquée, tout montant versé reste acquis à l'école. *La seule exception est mentionnée au point 3.5.*
- 2.5 Le solde du paiement doit être versé avant les examens sauf s'il existe un accord/arrangement écrit pour un paiement fractionné.

3. Cours

- 3.1 Les cours se déroulent dans notre centre de formation à la route de Genève 1 - Préverenges.
- 3.2 Une documentation, comprise dans le prix du cours, est remise à chaque élève en début de cours.
- 3.3 En cas de nécessité, des modifications de jours et/ou heures de cours peuvent survenir.
- 3.4 Les absences aux cours ne donnent aucun droit à un remboursement même partiel.
- 3.5 Si pour des raisons (graves) de santé un élève ne peut débuter le cours, l'école s'engage à le rembourser.
- 3.6 Si pour des raisons (graves) de santé un élève ne peut poursuivre un cours, l'école s'engage à le rembourser au prorata de l'écologie effectué.

- 3.7 Si pour toute autre raison un élève décide de ne pas poursuivre un cours, il ne pourra en aucun cas prétendre à un remboursement partiel ou total de la finance d'inscription.
- 3.8 En cas de perturbation dans l'enseignement l'école se réserve le droit d'exclure un élève.
- 3.9 En cas d'échec lors de l'examen final, l'élève pourra se présenter une seconde fois sans frais supplémentaire.
- 3.10 Si pour une raison de force majeure le cours n'avait pas lieu tous les montants seraient remboursés dans leur intégralité.
- 3.11 Si pour une raison de force majeure notre école se voyait dans l'obligation d'interrompre un cours de façon durable, les montants perçus seraient remboursés au prorata des cours donnés.

4 Divers

- 4.1 Certains cours sont reconnus/agrésés par certaines fondations/associations.
L'élève ayant suivis ces cours peut donc, après obtention du diplôme entreprendre les démarches nécessaires dans le but d'être lui aussi agréé.
Les informations nécessaires seront fournies à l'élève qui en fait la demande.
- 4.2 Le candidat confirme par sa signature avoir bien lu et être entièrement d'accord avec les présentes conditions générales.

Lieu et date : _____

Signature du candidat : _____